

Séance du 27 mars 2017



Présents : GOFFIN Philippe, Bourgmestre-Président
MARECHAL Pierre, MOESEN-THYS Josée, EL MOKHTARI Yakhlef ,
Echevins.

Myriam Tombeur, Présidente du CPAS

Viviane VAES, Directrice générale ff.

Marché public de Services du service ordinaire - Approbation de l'attribution - Collecte des encombrants pour l'année 2017.

LE COLLEGE

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment les articles L1222-3 et L1222-4 relatifs aux compétences du Collège communal, et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications ultérieures, notamment l'article 26, § 1, 1° a (le montant du marché HTVA ne dépassant pas le seuil de 85.000,00 €) ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 105 ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 5, § 4 ;

Considérant le cahier des charges N° 6-2017-Encombrant relatif au marché "Collecte des encombrants pour l'année 2017" établi par le Secrétariat Général;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 8.264,46 € hors TVA ou 10.000,00 €, 21% TVA comprise;

Vu la décision du Collège communal du 6 mars 2017 approuvant les conditions, le montant estimé et le mode de passation (procédure négociée sans publicité) de ce marché;

Vu la décision du Collège communal du 6 mars 2017 relative au démarrage de la procédure de passation, par laquelle les firmes suivantes ont été choisies afin de prendre part à la procédure négociée :

- S.L.S. SA, Rue Lambert Darchis, 51 à 4040 HERSTAL;
- Shanks, Rue des Petites Vignes 47 à 4000 Liège;
- Van Gansewinkel, Rue Wérihet 70 à 4020 Wandre;

Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 27 mars 2017;

Considérant que le délai de validité des offres est de 120 jours de calendrier et se termine le 25 juillet 2017;

Considérant que 1 offre est parvenue de S.L.S. SA, Rue Lambert Darchis, 51 à 4040 HERSTAL (Prix/tonne: € 242,00);

Considérant le rapport d'examen des offres du 27 mars 2017 rédigé par le Secrétariat Général;

Considérant que le Secrétariat Général propose, tenant compte des éléments précités, d'attribuer ce marché au soumissionnaire ayant remis l'offre unique, soit S.L.S. SA, Rue Lambert Darchis, 51 à 4040 HERSTAL, pour un prix unitaire de € 242,00 par tonne;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget ordinaire, article 87603/124-06 ;

Considérant que l'avis de légalité du directeur financier n'est pas exigé;

DÉCIDE :

Art. 1er : De sélectionner le soumissionnaire S.L.S. SA qui répond aux critères de la sélection qualitative.

Art. 2 : De considérer l'offre de S.L.S. SA comme complète et régulière.

Art. 3 : D'approuver le rapport d'examen des offres du 27 mars 2017, rédigé par le Secrétariat Général.

Art. 4 : De considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Art. 5 : D'attribuer le marché "Collecte des encombrants pour l'année 2017" au soumissionnaire ayant remis l'offre unique, soit S.L.S. SA, Rue Lambert Darchis, 51 à 4040 HERSTAL, pour un prix unitaire de € 242,00 par tonne.

Art. 6 : L'exécution du marché doit répondre aux conditions fixées par le cahier des charges N° 6-2017-Encombrant.

Art. 7 : D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire, article 87603/124-06.

Par le Collège,

La Secrétaire,
V.VAES

Le Président,
Ph.GOFFIN

Pour extrait conforme,

La Directrice générale ff,

Le Député-Bourgmestre



